

L'Instruction Publique.

Numéro d'inventaire : 1979.33053

Type de document : article

Éditeur : Au Seuil de la Vie

Date de création : 1910 (vers)

Description : 6 feuilles.

Mesures : hauteur : 245 mm ; largeur : 168 mm

Notes : Du Moyen-âge à l'époque contemporaine, du primaire au supérieur.

Mots-clés : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif

Filière : Elémentaire et post-élémentaire

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 12

Commentaire pagination : De 83 à 94

ill.

L'Instruction Publique

AUTREFOIS. Pendant tout le moyen âge, l'Église a détenu, en fait, le monopole de l'enseignement. Charlemagne, secondé par Alcuin et Théodulfe, avait protégé et développé les écoles épiscopales et monastiques. Après lui, le clergé était resté un grand corps enseignant; c'étaient les évêques qui donnaient aux maîtres l'autorisation de professer; il y avait, dans les paroisses de campagne, de petites écoles dirigées par les curés; il y avait, dans les cathédrales et les abbayes, de grandes écoles, comme celles de Paris, de Chartres, de Reims, de Cluny. Dans ces grandes écoles on enseignait, mais de façon très insuffisante et presque naïve, ce qu'on appelait les sept arts, c'est-à-dire la grammaire, la rhétorique, la logique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique. Les meilleurs étudiants apprenaient ensuite la théologie, qui était considérée comme formant le couronnement de toutes les études.

L'École de Paris prit vite une grande importance; il y venait des étudiants de toutes les parties de l'Europe; sous Philippe Auguste, les clercs qui affluent à ce vaste séminaire figurent dans toutes les solennités. Ce sont assez souvent de très mauvais sujets contre lesquels tonnent les prédicateurs. « Pour boire et manger, dit un sermonnaire du XII^e siècle, il n'est pas leurs pareils, dévorants à table, mais non pas dévots à la messe; ils bâillent au travail; au festin, ne craignent personne. » Parfois, ils suscitent, contre les bourgeois de Paris, des rixes et des bagarres.

Les plus pauvres d'entre eux émeuvent cependant peu à peu la charité privée. Il se fonde, en leur faveur, des maisons de refuge où ils trouvent le gîte et le couvert. Ces petits établissements hospitaliers deviendront plus tard des collèges de boursiers, comme celui que Robert de Sorbon, chapelain de saint Louis, ouvrira vers 1257 et qui sera le berceau de la Sorbonne. A la fin du XII^e siècle, les étudiants forment déjà des associations puissantes et privilégiées. Il s'établit, dans la population des écoles, une forte solidarité d'idées et de sentiments et peu à peu se créent des collectivités, qu'on appelle universités de maîtres et d'élèves. Ces corporations universitaires apparaissent, au commencement du XIII^e siècle, dans des bulles du pape et dans des chartes royales.

Philippe Auguste soustrait l'université de Paris à la juridiction civile et le cardinal-légat Robert de Courçon lui donne, en 1215, une constitution qui règle les cours, les examens et jusqu'aux enterrements. Vers la même époque, se crée l'université de Montpellier.

Ces universités sont alors de véritables congrégations religieuses; maîtres et étudiants portent la tonsure. Mais, à peine en possession de leur statut privilégié, ils entrent en lutte avec l'évêque de Paris et le chancelier de Notre-Dame et, pour échapper à leur autorité, se mettent, au besoin, sous celle du pape.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS. En peu d'années, l'université de Paris devient un ardent foyer d'activité intellectuelle. Elle envoie tout la montagne Sainte-Geneviève et la couvre de bâtiments scolaires. Elle s'était divisée en quatre facultés: arts, théologie, droit, médecine. Le mot arts était pris dans un sens très large et signifiait notamment les lettres. La faculté des arts était la plus importante. Les étudiants y étaient rangés en quatre grands groupements régionaux ou nations: Français, Picards, Normands et Anglais. Chaque nation se donnait des chefs ou magistrats. Vers le milieu du XIII^e siècle, elles se choisirent en outre un supérieur commun, qui prit le nom de recteur. Nous retrouverons la plupart de ces expressions dans les universités contemporaines.

C'est la bulle *Parens scientiarum* (père des sciences), publiée en 1231 par le pape Grégoire IX, qui donna à l'université de Paris une charte définitive. Après s'être révoltés contre l'autorité de l'évêque, les clercs étaient entrés en conflit avec le roi et ils avaient demandé au pape de les défendre. Le pape les autorisa à rédiger eux-mêmes leurs statuts et il permit aux maîtres de l'université de suspendre, au besoin, leur enseignement (on dirait aujourd'hui, de se mettre en grève) pour protéger leur indépendance.

Après comme avant cette fameuse bulle, l'université de Paris resta fort turbulente. Elle eut, d'abord, des débâcles retentissantes avec les ordres mendians, dont elle dénonça vénélement la fainéantise. Elle continua, en outre, à houssiller l'évêque et le roi.

Au XIV^e siècle, la vie intellectuelle redouble d'intensité. Il y a des écoles jusque dans de petits villages. On y enseigne l'écriture, la lecture, un peu de grammaire et de liturgie catholique. Ces écoles disparaîtront au début du XV^e siècle et un grand nombre ne renaitront qu'après la Révolution. Dans les villes, se sont également multipliées les écoles paroissiales, capitulaires et monastiques; on y apprend par cœur, et sans grande méthode, les éléments de la grammaire; on y apprend aussi le chant sacré.

Les universités étaient devenues de plus en

sur des arbres au seuil de la Vie.

plus prospères. Il s'en était créé à Toulouse, à Orléans, à Angers, à Avignon. Celle de Paris était célèbre dans tout l'univers civilisé. On disait que le pape et elle étaient les deux lumières du monde. Le nombre des maîtres, sur la montagne Sainte-Geneviève, s'élevait à plus d'un millier; la multitude des étudiants était incalculable. Dans les processions, leur file allait d'un bout à l'autre de Paris.

Mais bientôt se manifestèrent des symptômes de décadence. La licence théologique fut accordée avec une complaisance croissante; la multiplication des collèges rompit l'unité des études; la philosophie, qui avait pris, au moyen âge, sous le nom de scolastique, une grande importance dans l'enseignement, s'épuisa, se dessécha, se rétrécit; la faculté des arts s'éloigna insensiblement de la culture littéraire; et l'université de Paris, divisée par les guerres civiles et par les discorde religieuses, divorça avec le sentiment national au point d'embrasser, au xve siècle, le parti anglais et de condamner Jeanne d'Arc.

Il y a encore beaucoup d'établissements d'instruction; il se fonde même des universités nouvelles, à Caen, à Bordeaux, à Poitiers, à Valence, à Nantes; et, après la guerre de Cent ans, les étudiants commencent à revenir en foule. Mais les méthodes sont détestables, l'enseignement tombe de plus en plus dans la médiocrité et les maîtres et docteurs n'ont plus guère d'autre souci que de défendre leurs prérogatives. Louis XII, voulant mettre un peu d'ordre dans cette anarchie, rendit des ordonnances qui soulevèrent une sédition des étudiants et forcèrent le prévôt de Paris à proclamer l'état de siège.

DU XVI^e SIÈCLE

A LA

RÉVOLUTION.

En 1560-1561, les Etats d'Orléans réclamèrent la réforme des études et des mœurs universitaires; ce vœu ne fut exaucé que trente-cinq ans plus tard, sous Henri IV. Le roi nomma une commission composée des plus grands personnages de l'Etat: de Harlay, de Thou, Séguier, etc., et cette commission entreprit de rétablir la discipline et d'améliorer l'enseignement.

Elle obligea les étudiants à une tenue convenable, leur recommanda de porter des bonnets plutôt que des chapeaux et leur enjoignit d'éviter toute allure débraillée. Elle remplaça heureusement, dans l'enseignement, les œuvres de la décadence latine par les plus beaux morceaux classiques des grands maîtres de la Grèce et de Rome. Elle amenda, en même temps, le régime intérieur des collèges.

Mais l'université réformée rencontra bientôt une vive concurrence de la part des jésuites, qui, après avoir obtenu l'autorisation d'enseigner en France, avaient été expulsés et que Henri IV avait laissés revenir. En peu de temps, les jésuites ouvrirent un grand nombre de collèges, où étaient surtout instruits et façonnés aux

bonnes manières les enfants de l'aristocratie.

En 1762, un arrêt du parlement de Paris condamna la doctrine des jésuites « comme perverse, injurieuse à la morale chrétienne, pernicieuse à la société civile, séditieuse, attaillante aux droits et à la nature de la puissance royale ». Les biens de l'ordre furent mis sous séquestre, les pères furent dispersés, et la direction de leurs collèges fut confiée à des bureaux d'administration composés de l'archevêque ou évêque, président, du premier président et du procureur général en la cour, d'officiers municipaux et de notables. L'université de Paris recueillit une partie de l'héritage des jésuites et notamment le collège Louis-le-Grand. On fit des tentatives louables pour relever l'enseignement. Faute de personnel laïque, on emprunta des maîtres au clergé séculier; il y en eut de bons, comme le célèbre abbé Delille, qui débute, dans une classe élémentaire, au collège de Beauvais. Mais, dans l'ensemble, et malgré de nobles efforts, la réforme demeura stérile.

LA RÉVOLUTION. La Révolution supprima les corporations universitaires comme toutes les autres; elle supprima également tous les ordres enseignants: oratoriens, sulpiciens, eudistes. L'Assemblée nationale proclama l'obligation pour l'Etat d'organiser lui-même une instruction publique, commune à tous les citoyens et gratuite « à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes ». Condorcet dressa un plan magnifique d'éducation républicaine, avec trois étages correspondant aux trois ordres actuels, primaire, secondaire et supérieur. La Constitution de 1793 posa, de nouveau, ce principe: « La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens. » Mais la Révolution laissa son œuvre inachevée. Elle créa un certain nombre de nos grandes écoles: l'École polytechnique, le Conservatoire des arts et métiers, l'École des langues orientales, le Muséum, mais elle ne parvint pas à organiser en France cet enseignement public dont elle avait reconnu la nécessité.

LE XIX^e SIÈCLE. C'est un loi du 10 mai 1806, suivie d'un décret de 1808, qui a créé, sous le nom d'Université impériale, un vaste corps de professeurs, chargés d'assurer, au nom de l'Etat, l'instruction de l'enfance et de la jeunesse. A la tête de l'Université était placé un grand-maitre, nommé par l'empereur. Ce grand-maitre est aujourd'hui le ministre de l'Instruction publique. L'Université était divisée en autant d'académies qu'il y avait, en France, de cours d'appel. Chaque académie était administrée par un recteur, assisté d'un ou plusieurs inspecteurs d'académie, ainsi que d'un conseil académique. Il était institué trois degrés d'enseignement: l'enseignement primaire, donné dans les écoles communales; l'enseignement



LES RECTEURS ET LES DOYENS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Reproduction du panneau de Benjamin Constant (Sorbonne.)

(Photo Roux.)

